



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	05.10.2020
Titre du projet du marché	Ingénieur en chauffage et ventilation CVCR, coordinateur CVSE, spécialiste Sméo, physicien du bâtiment.
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offre avec cahier des charges détaillé.
ID du projet	208834
N° de la publication SIMAP	1152245
Date de publication SIMAP	01.09.2020
Adjudicateur	Fondation des hôpitaux de Lavaux
Organisateur	Pragma Partenaires SA, Avenue de Cour 135, 1007 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 613 06 90, Fax: 021 613 06 91, E-mail: Info@pragma-partenaires.ch
Inscription	Sur Simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	22/09/2020 à 17h00, sur Simap.
Rendu documents	15/10/2020, par courrier signature, le cachet de la poste faisant foi. Le soumissionnaire doit déposer son offre sous forme papier de la manière suivante : Une enveloppe séparée contenant le dossier d'appel d'offres intégrant l'offre qualitative et technique munie d'une étiquette portant la mention : APPEL D'OFFRES – Hôpital de Lavaux Mandataire CVC Offre qualitative et technique « Ne pas ouvrir » Une enveloppe séparée pour l'offre financière munie d'une étiquette portant la mention : APPEL D'OFFRES – Hôpital de Lavaux Mandataire CVC Offre financière « Ne pas ouvrir » 1 enveloppe séparée avec les attestations munie d'une étiquette portant la mention : APPEL D'OFFRES – Hôpital de Lavaux Mandataire CVC Attestations « Ne pas ouvrir »
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71321200 - Services de conception des systèmes de chauffage, 71321400 - Services de conseil en matière de ventilation, 71314310 - Services de physique thermique pour la construction, 71314200 - Services de gestion de l'énergie
Description détaillée des prestations / du projet	Ingénieur CVC : 100% prestations selon SIA 108 Ingénieur CVSE : 100% prestations selon SIA 108 Physicien du bâtiment : 1. Stratégie pour l'aération et le confort estival et hivernal, en accord avec la conception architecturale. 2. Stratégie pour la surchauffe estivale en accord avec la conception architecturale. 3. Conseils et simulations permettant d'optimiser l'enveloppe du bâtiment et sa géométrie pour offrir la meilleure performance à moindre coût. 4. Examen des détails type de l'enveloppe et conseils bioclimatiques. 5. Évaluation des ponts thermiques et valeurs U, calcul et optimisation du bilan thermique. 6. Vérification des détails constructifs avec calcul de la migration de vapeur et détermination des risques de condensation. 7. Calculs ou simulations des ponts thermiques pour vérification de la conformité. 8. Établissement du bilan thermique détaillé pour l'obtention du permis de construire. 9. Contrôle des documents d'exécution. Spécialiste Sméo : 1. Évaluer et élaborer le projet avec tous les mandataires et le Maître de l'Ouvrage pour satisfaire le maximum de critères du label Sméo. 2. Mise à jour des données à la fin de chaque phase du projet. 3. Établissement des documents Sméo Energie + Environnement à la fin de chaque phase du projet.
Communauté de mandataires	Admise.

Sous-traitance	Admise uniquement pour la partie physique du bâtiment et le spécialiste Sméo.
Mandataires préimpliqués	Pas de mandataires préimpliqués.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Rodolphe Rouillon - Fondation hôpitaux de Lavaux - Maître de l'ouvrage - Direction Maître de l'Ouvrage Jean Marc Fonjallaz - Fondation hôpitaux de Lavaux - Représentant du maître de l'ouvrage - Chef de projet Maître de l'Ouvrage Dominik Buxtorf - Architram SA - Architecte EPFL -Mandataire Architecte Philippe Roulin- Pragma Partenaires SA - Architecte HES SIA - Direction des Travaux
Conditions de participation	Les mandataires de l'équipe pluridisciplinaire doivent respecter les critères suivants : a) être porteur, à la date d'inscription à la présente procédure, d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique Fédérale (EPFL), de l'institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), de l'Académie d'architecture de Mendrisio ou d'une Haute Ecole Spécialisée Suisse (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent. b) avoir exercé pendant cinq ans au moins une activité en rapport, quant à sa nature et à son importance, avec celle dont relève le mandat. c) Les bureaux de physique du bâtiment peuvent participer au maximum trois fois en tant que sous-traitant de bureau d'ingénieurs CVC. d) Les dossiers présentant des offres incomplètes seront écartés de la procédure.
Critères d'aptitude	Pas de critères d'aptitude mentionnés.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 20%, notation selon méthode T2. C2 : Organisation de base du candidat 10%. C3 : Organisation pour l'exécution du marché 30%. C4 : Références 30%. C5 : Qualité technique de l'offre (compréhension de la problématique) 10%.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	• La description du projet et des enjeux est insuffisante. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité-prix des offres • Les délais sont corrects. • Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres ne contiennent pas toutes les indications requises : manquent les renseignements sur l'application de la méthode à 2 enveloppes selon l'art. 23.3 SIA 144).
Observations de l'OMPr	• L'OMPr regrette que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, mais qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. A défaut d'un avant-projet abouti, il sort malheureusement de son domaine d'application. • L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. • L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlements sur les prestations et les honoraires et à leurs Aides au calcul en vigueur depuis le 1er novembre 2018. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées. • L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlements SIA sur les prestations et les honoraires en vigueur depuis le 1er janvier 2020. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

